

AVIS PUBLIC

Édition du 4 mars 2023

À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE Conformément au règlement numéro 0667-2016

Prenez avis que le 20 mars 2023, à compter de 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, située au 87, rue Principale à Granby, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Granby et au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogation mineure suivantes :

1.	<i>Nom du propriétaire :</i>	VOLTA ENERGY SOLUTIONS CANADA INC.
(2023-80040)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 560 380 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	616, rue Bernard
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser une largeur d'entrée charretière jusqu'à 19,85 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à 15 mètres. Le tout en référence au plan projet d'implantation (Phase 1) préparé par M. Xavier Goulet, arpenteur-géomètre, en date du 20 février 2023 (version 5), sous le numéro 333 de ses minutes et sous le numéro de dossier 354.

2.	<i>Nom des propriétaires :</i>	JONATHAN CANTIN et MICHEL LAVERDIÈRE
(2023-80026)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 649 869 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	920, rue Dufferin
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser un bâtiment accessoire jusqu'à 0 mètre de la ligne arrière de terrain considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est de 0,6 mètre. Le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, en date du 5 janvier 2016, sous le numéro 12399 de ses minutes et sous le numéro de dossier 8767.

3.	<i>Nom du propriétaire :</i>	GESTION A. GODIN INC.
(2018-80089)	<i>Numéros de cadastre :</i>	1 010 496, 1 010 504 et 1 010 495 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	66 à 80, rue Court
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à modifier la dérogation mineure accordée aux termes de la résolution numéro 2018-05-0328 assortie des conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - que les murs dont l'implantation est dérogatoire soient végétalisés; et - qu'un arbre à moyen déploiement soit planté avec un aménagement paysager dans les îlots prévus dans le stationnement. Et de remplacer ces conditions par la suivante : <ul style="list-style-type: none"> - implantation de 2 arbres à moyen déploiement dans un îlot de verdure dans l'aire de stationnement situé près des conteneurs, le tout tel que présenté dans le rapport de la firme Trame-Verte du 28 octobre 2022.

4.	<i>Nom du propriétaire :</i>	GESTION A. GODIN INC.
(2023-80045)	<i>Numéros de cadastre :</i>	1 010 496, 1 010 504 et 1 010 495 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	66 à 80, rue Court
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser 19 cases de stationnement d'une longueur de 4,6 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à 5,5 mètres. Le tout en référence au plan d'implantation fournis par la requérante en date du 13 février 2023

5.	<i>Nom des propriétaires :</i>	MATHIEU PITRE et MARIE-PIER ROUSSEAU
(2023-80051)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 010 099 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	47 à 51, rue Saint-Charles Nord
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser une largeur de lot jusqu'à 19,82 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, la norme est établie à 20 mètres pour un terrain accueillant 9 logements.</p> <p>Aussi, la demande vise à autoriser un pourcentage d'aménagement paysager à 47,6 % en cour avant, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à un minimum de 50 %.</p> <p>Le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par Mme Camilia Gagnon, arpenteuse-géomètre, en date du 23 février 2023, sous le numéro 248 de sa minute et sous le numéro de dossier 220275.</p>

6.	<i>Nom du propriétaire :</i>	LES CONSTRUCTIONS ÉRIC LAFLAMME INC.
(2023-80046)	<i>Numéro de cadastre :</i>	6 363 750 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	44, rue Patrick-Hackett
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser une portion du toit du garage attenant au bâtiment principal en toit plat, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, les toits plats ne sont pas autorisés dans la zone résidentielle IL05R.</p> <p>Le tout en référence au plan de construction préparé par Mme Marie-Josée Lafrance, technologue en architecture, en date du 13 février 2023, sous le numéro de dossier 42-44 P-Hackett.</p>

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services juridiques au 450-776-8277 pendant les heures régulières d'ouverture de nos bureaux.

Donné à Granby, ce 3 mars 2023.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier